

## Editorial:

**Les personnels de toute la filière médico-sociale ont exprimé leurs exigences de requalification et d'intégration en catégorie A.**

Depuis des années, les infirmières, ainsi que les éducateurs, les assistants sociaux, **et tous leurs collègues dont la formation est requise au niveau BAC + 3**, revendiquent une telle reconnaissance.

Les propositions du Ministère et des employeurs sont inacceptables: c'est la logique du nouvel espace statutaire des catégories B:

- Un cadre d'emploi sur 3 grades, avec 2 niveaux de recrutement BAC et BAC + 2
- Un allongement de carrière de 22 à 33 ans
- Une baisse du traitement sur l'ensemble de la carrière
- Un déroulement de carrière bloqué par des ratios et des quotas liés au mérite !

C'est l'ensemble de la catégorie B qui doit se mobiliser. Le syndicat SUD du CG 93 appelle à un grand rassemblement **sur le parvis de la Préfecture à Bobigny, c'est une première étape, pour faire grandir le mouvement:**

**Rendez-vous le 16 mars de 12h à 13h**

Nous ferons le lien avec les revendications exprimées, notamment, le 27 janvier dernier avec 350 travailleurs sociaux sur ce même parvis.

Depuis, nous avons obtenu une première rencontre avec un Vice-président, et, le Président des CTP et CHS, une série de réunions est enfin prévue, sur les

questions de gestion du personnel: *les remplacements de postes vacants, congés maladie..., les moyens localement dans les circonscriptions; sur les « outils de communication »: l'infor-*

*matique, les statistiques et la déontologie...; nous y invitons des collègues pour accompagner les représentants syndicaux.*

Donc bientôt de nouvelles informations, mais il faut rester mobilisés, trop facilement l'argument des difficultés budgétaires nous est asséné pour stopper toutes nos exigences !

Aujourd'hui sur le terrain à l'ASE c'est le manque d'accueil pour les mineurs étrangers isolés, et plus généralement pour toutes les situations nécessitant un accueil, c'est jusqu'à 40 suivis par éducateur; parallèlement les circonscriptions de service social n'ont pas les moyens de réparer les dégâts de cette société qui jette au chômage, exclue, pénalise les plus démunis les place dans l'insécurité sociale: interrogeons nous sur les délits en tous genres et définissons l'échelle de gravité: les délits « visibles » sont ceux que la droite stigmatise, notamment en plaçant le 93 en tête du hit parade; les crimes des financiers, des traders, du capitalisme ruinent des familles, ruinent les pays, ces crimes ne sont pas indolores mais « on » voudrait nous le faire croire, la complicité du gouvernement Sarkozy doit être dénoncée, et non pour alimenter les haines Lepénistes dont nous n'avons pas besoin.

Michel BORG



## Dans ce numéro :

- |  |           |
|--|-----------|
| <b>Édito:</b>  | <b>p1</b> |
| <b>« tous sur le parvis de la Préfecture le 16 mars »</b>  |           |
| - <b>Municipalisation des crèches ou personnel « vendu » avec les murs ?</b>                         | <b>p2</b> |
| - <b>Assistants familiales et maternelles, le tribunal administratif donne raison à SUD !</b>        | <b>p3</b> |
| - <b>Contre la maltraitance du personnel, ne pas appliquer la politique de la chaise vide en CHS</b> |           |
| - <b>Ayons de l'ambition pour les activités sociales, culturelles et pour le CDOS</b>                | <b>p4</b> |

# Municipalisation des crèches ?

## Ou le personnel « vendu » avec les murs ?

Afin de préparer l'examen du **projet de municipalisation de la crèche BOURDARIAS à SAINT OUEN**, les élus SUD au CTP ont participé, à une réunion le 11 janvier avec vos représentants dans l'administration départementale, puis à une rencontre du personnel, sur place dans la crèche, le 24 janvier 2011.

Les deux réunions confirment que **la décision est déjà prise sans attendre le que le CTP se soit réuni.**

En effet, il est demandé au personnel d'exprimer son souhait d'affectation (détachement ou mutation à la ville ou rester dans les services départementaux) : les collègues doivent se prononcer avant le 31 mars !

C'est-à-dire avant que le sujet soit passé au CTP ! De plus il avait été décidé, en CTP, lors du mandat précédent, que **les agents disposeraient d'un délai de 3 mois pour faire leur choix.** Les élus SUD au CTP exigent que le décompte de 3 mois soit respecté dans l'hypothèse où la municipalisation serait approuvée au CTP, ce qui n'est pas acquis à l'avance.

Une fois de plus les élus du personnel au CTP, sont mis devant le fait accompli : **une réunion des parents de la crèche avec les représentants de l'employeur CG 93 et ceux de la ville a eu lieu le 20 octobre 2010, mais ce n'est que le 11 janvier que la haute administration nous informe du projet.**

Les représentants de la ville sont déjà en terrain conquis, ils visitent la crèche envisagent des travaux...

En conclusion nous exigeons **qu'il soit mis fin à la pression sur les salariés de la crèche** pour qu'ils se déterminent en termes de transfert, mutation ...

Nous exigeons que toute personne étrangère au service soit interdite d'accès à la crèche et particulièrement les représentants de la ville.

Nous exigeons une réponse écrite rapide afin de rassurer le personnel, et, qu'il soit rappelé à l'administration que l'avis du CTP est préalable, et que les élus du personnel doivent être respectés.

Ça recommence avec la deuxième crèche que le Département envisage de municipaliser (crèche BERTHIER à PANTIN).

**Cette municipalisation révèle les mêmes dysfonctionnements sur la procédure de consultation du personnel et de ses représentants.**

Ce qui est plus grave ressort de **l'attitude du site central qui doit être fermement dénoncée**: à partir d'informations fausses il est tenu un discours pour **pousser le personnel a « accepter » l'intégration à la ville.**

En effet l'information apportée lors de la réunion de présentation aux organisations syndicale (11 janvier 2011) est différente de celle apportée à l'équipe hors de la présence des syndicats, sur les points les plus importants en ce qui concerne la gestion du personnel; d'ailleurs aucun support écrit n'est laissé aux collègues, mais il faudrait, néanmoins, que les collègues se déterminent rapidement !

**Là encore le CTP va être mis devant le fait accompli,** le

CTP est prévu pour septembre, or des réunions sont fixées sans attendre l'avis du CTP: dès ce mois de mars avec les agents, le site central, la ville ; et toujours en mars, avec les mêmes, mais cette fois-ci en invitant les parents.

**Avec les agents nous exigeons les éléments indispensables pour qu'ils exercent le choix :** la rédaction de la **convention de partenariat** (respect du taux d'encadrement mis en place par le Département, **continuité**

**sur le projet d'équipe,** définition de la composition en personnel y compris la lingère, la transmission de règles écrites sur **les différentes hypothèses et leurs conséquences (mise à disposition, mutation, maintient dans l'administration départementale), et, les conditions proposées par la ville elle-même (rémunération, congés, conditions de travail notamment l'affectation sur un lieu unique, ...)**

Accessoirement il faut noter que cette crèche n'est pas dotée d'un accès à l'intranet du Département pour les agents, dans ces conditions il est difficile de les contacter, de les consulter....

ENCORE  
BEAUCOUP  
DE 8 MARS  
AVANT D'EN  
FINIR AVEC LES  
MAUVAISES RÉSOLUTIONS



Véronique GRISON & Michel BORG

## Assistantes familiales et maternelles, le tribunal administratif donne raison à votre syndicat SUD !

Audience du 19 novembre 2010, le retrait d'agrément est annulé!

La collègue est reconnue injustement privée de son moyen de subsistance: elle va pouvoir travailler à nouveau, rembourser les dettes qu'elle a dû faire pour vivre en se serrant la ceinture depuis bientôt 2 années !

Tout démontrait que les fautes qui lui étaient reprochées n'étaient pas de sa responsabilité, néanmoins, sur la base du principe de précaution elle a fait l'objet d'une mesure de suspension de son agrément.

Pour les assistantes familiales et maternelles «c'est le risque du métier», au-delà des faits, depuis de longues années, notre syndicat SUD, demande que le délai de suspension soit mis à profit pour établir la véracité ou non des faits reprochés: la haute administration de la DEF n'entendait rien jusqu'à présent, pourtant c'est sur les textes de droit que nous argumentions! Rien à faire *l'administration avait raison ! ! !*

Le syndicat SUD a donc accompagné la collègue, y compris en la soutenant financièrement, notre exigence de demander à ce que la réalité des faits soit apportée a été reconnue par le tribunal: «... en l'espèce le **Président du Conseil général n'établit pas** avoir préalablement procédé aux diligences nécessaires **en vue d'établir avec certitude que Mme... serait responsable....** Et de caractériser ainsi une faute de sa part, ... le Président du Conseil général qui a fondé les décisions attaquées **sur une simple suspicion**, n'a pu édicter celles-ci sans **commettre une erreur d'appréciation...**» ce jugement doit servir de leçon !

Entre temps nous avons obtenu que le non maintien du salaire lorsque l'assistante familiale elle même est suspectée soit revu, la bagarre a été longue mais nous avons fini par être entendus.

Mervat SAAB, élue SUD CCPD

## CHS extraordinaire du 4 mars souffrance au travail :

**CONTRE LA MALTRAITANCE DU PERSONNEL NE PAS APPLIQUER LA POLITIQUE DE LA CHAISE VIDE EN SEANCE DE CHS.**

Ce jour, vendredi 04 mars 2011, le CHS se réunissait sur le point suivant :

« **Accompagnement à la mise en place d'une démarche de prévention des risques psychosociaux** » en prolongement de la séance plénière du 11 février 2011.

Parce que la prise en compte de la souffrance au travail est au cœur d'une longue bataille, notamment du syndicat SUD. Les élus CHS SUD ont nommé, comme le prévoit le règlement intérieur du CHS, trois experts élus au CTP (\*).

En effet, votre syndicat SUD souhaite que sur cette importante question, la réflexion associe le plus grand nombre, et notamment les élus en CTP en charge des problématiques d'organisation, les liens entre maltraitance et organisation du travail sont incontournables

Notre conception du CHS est avant tout syndicale, revendicative pour l'amélioration des conditions de travail des collègues, ce n'est pas une structure technique ou une commission de travail de l'employeur dans laquelle se traite des questions en dehors de toute transparence !

Les élus CGT, FSU et 2 élues (présentées par la CFTC et FO aux élections, aujourd'hui sous étiquette UNSA) ont préféré partir en prétextant un non respect du règlement intérieur, plutôt que de défendre les intérêts du personnel Départemental.

Qui peut comprendre cette attitude de la chaise vide, rien ne les empêche de nommer eux aussi librement des experts.

Alors que juridiquement le quorum avait été atteint en début de séance, nous avons, néanmoins, accepté que cette séance soit repoussée dans l'intérêt du personnel.

**POUR VOS ELUS SUD LA PRIORITE C'EST LA DEFENSE DES AGENTS ET LA CONSTRUCTION D'UNE REFLEXION COLLE-GIALE.**

Elisabeth DERAMBURE, Brahim BENKERRI  
Elus SUD au CHS,

Fabien LEPETIT, Véronique GRISON, Mervat SAAB  
Elus SUD au CTP.

\* La création d'un CHS est de la compétence de l'organe délibérant. Elle est décidée après avis du CTP (art. 29 décr. n°85-603 du 10 juin 1985 ; Le CHS est un organe paritaire consultatif, spécialisé en matière d'hygiène et de sécurité, Il assiste le comité technique paritaire (art. 28 décr. n°85-603 du 10 juin 1985)



# AYONS DE L'AMBITION POUR LES ACTIVITES SOCIALES, CULTURELLES, ET SPORTIVES, GAGNONS UN CDOS AU SERVICE DES AGENTS ET DE TOUS LES AGENTS

La fin de l'année 2011 va être marquée par le renouvellement du conseil d'administration du Comité Départemental des Œuvres Sociales (CDOS).

Ce conseil d'administration ne comprend aujourd'hui aucun élus de votre syndicat SUD .

En effet, notre création (mars 2008) ne nous a pas permis d'être présent aux précédentes élections.

C'est donc le bon moment pour tenter de faire le bilan de l'actuelle gestion du CDOS qui rappelons le est géré par une majorité FSU-CGT, le CDOS est présidé par un membre du syndicat SDU-CLIAS-FSU .

Que devons nous retenir de la gestion actuelle de notre CDOS .

Tout d'abord d'un manque criant de moyens pour mettre en œuvre une action culturelle, sociale qui se respecte, les moyens alloués sont trop faibles pour permettre aux 8.400 agents d'en bénéficier.

Autre élément marquant, des prestations en décalage avec les besoins des agents tant ceux pour lesquels le recours au CDOS est le seul moyen pour partir, que ceux qui souhaitent comme tout agent pouvoir utiliser le CDOS .

**L'action culturelle proposée est systématiquement d'un niveau très faible et se contente de reprendre des spectacles qui par leur diffusion n'ont pas besoin du CDOS.**

Pour le syndicat SUD , il faut que le CDOS ouvre véritablement « l'éducation populaire » à tous en privilégiant une action culturelle différente, accessible à tous les agents, qui ne soit pas l'identique de ce qui peut se voir à la télé.

**En ce qui concerne les voyages, il convient que le CDOS par les destinations proposées, par les séjours proposés permettent à tous les agents d'être bénéficiaires du CDOS. Lorsqu'il propose des voyages qui peuvent se trouver moins chers sur Internet, quel intérêt !**

Dans ce cadre, **il se doit de défendre un modèle qui ne base pas uniquement la culture, les loisirs et le tourisme sur le registre de l'échange commercial**: en développant les voyages équitables et éthiques, en favorisant l'accès aux salles de cinéma indépendantes, à la création théâtrale de proximité, à la lecture publique, les coopération avec la MC-93, avec les festivals en Seine Saint-Denis, avec le réseau des cinémas des villes .... C'est cela qu'il faudrait privilégier !

**le CDOS appartient aux agents, à tous les agents !**

Il faut que nous décidions ensemble de son avenir !

Pour le syndicat SUD, à l'identique de son action revendicative quotidienne, de la présence de vos élus SUD au CTP et CHS, nous voulons plus de transparence dans l'organisation et la gestion du CDOS.

Nous souhaitons que le CDOS s'engage à développer des services qui permettent de favoriser la mixité sociale en encourageant et favorisant l'accès aux voyages et activités pour les bas salaires en se basant essentiellement sur le quotient familial, de

même doit être prise en compte la situation des familles recomposées.

Aussi plutôt que de supprimer comme l'a fait l'actuelle majorité du CDOS l'aide à la licence sportive pour les seuls membres de l'APSAD (association sportive du personnel), il faut mobiliser les agents autour de leur CDOS en les rendant plus acteurs et en développant les initiatives locales.

En agissant ainsi, en étant exigeants et combatifs avec le CG93, le CDOS contribuera à ce que les agents se battent pour exiger de l'employeur (CG93) de réels moyens à la hauteur de ses besoins et de ses ambitions pour notamment une meilleure action culturelle et sociale.

**Mireille LE MERO, Pascal HARAUX**

